



Mairie
d'AUTOUILLET

INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE 2022/2023

ENFANT

NOM Prénoms Classe

INSCRIPTIONS

Merci de cocher la case correspondant à votre choix :

- Je ne souhaite pas inscrire mon enfant aux services périscolaires. **Vous n'aurez pas accès au portail famille. En cas de changement de situation vous devrez prévenir la mairie par mail.**
- Inscription occasionnelle : **Inscriptions à gérer sur le portail familles**
- Inscription régulière : **Planning à cocher pour contrôle par le service périscolaire.**
Les inscriptions de début d'année se font exclusivement par la famille sur le portail.
Les changements dans les inscriptions régulières se feront via le portail familles.

RESTAURANT SCOLAIRE – PRIMAIRE (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PERISCOLAIRE MATIN – à partir de 7h30

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PERISCOLAIRE SOIR – à partir de 16h30 PRIMAIRE – à partir de 17h00 MATERNELLE

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MERCREDI MATIN – AVEC REPAS de 7h30 à 13h30

TOUS LES MERCREDIS

MERCREDI APRES-MIDI – SANS REPAS de 13h30 à 19h00

TOUS LES MERCREDIS

MERCREDI JOURNÉE – AVEC REPAS de 7h30 à 19h00

TOUS LES MERCREDIS

Pour les inscriptions régulières, les réservations prendront effet automatiquement le premier jour de la rentrée scolaire.

Si vous souhaitez un début d'inscription à partir d'une autre date merci de le mentionner ci-après :

Dans le cadre d'une garde alternée, merci de nous préciser :

SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
Représentant légal :	Représentant légal :

Autre mode de garde alternée :

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 15 août 2022

AUTOUILLET, le

SIGNATURE :